



COLLÈGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Centre numérique pour familles

Charte informatique

Partie générale pour tous les étudiants



Avant-propos

Cette charte définit les règles et les comportements attendus pour l'utilisation des équipements technologiques, qu'ils soient fournis par le Collège Champittet ou personnels. Elle s'applique à tous les iPads, ordinateurs et autres appareils numériques utilisés sur le campus ou connectés au réseau de l'école.

L'objectif est de garantir un usage sécurisé, respectueux, responsable et innovant de la technologie, afin de favoriser l'apprentissage et le bien-être des élèves.

Vision

Au Collège Champittet, la technologie est considérée comme un outil d'apprentissage et de créativité, permettant aux élèves :

- De développer leurs compétences numériques et critiques,
- D'interagir et collaborer de manière efficace,
- De se préparer à un monde interconnecté où les compétences digitales sont essentielles,
- D'adopter une posture responsable et éthique dans leur utilisation quotidienne des technologies.

Nous souhaitons que chaque élève devienne un citoyen numérique éclairé capable de combiner innovation, sécurité, esprit critique et respect des autres.

1. Droits et devoirs des utilisateurs

1.1. Citoyenneté numérique

L'utilisation des technologies implique des responsabilités :

- Respecter les règles de netiquette (courtoisie, respect, bienveillance).
- Utiliser Internet de manière réfléchie, en vérifiant les sources et en faisant preuve d'esprit critique.
- Ne publier aucun contenu offensant, discriminatoire, ou susceptible de nuire à l'image d'autrui.
- Adopter un comportement en ligne identique à celui attendu hors ligne.

1.2. Cyberintimidation

Toute forme de cyberharcèlement est strictement interdite (harcèlement, exclusion, usurpation d'identité, diffusion de contenus offensants, manipulation d'images, deepfakes, etc.).

- Toute atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'autrui entraînera des sanctions.
- Le cyberharcèlement peut constituer un délit passible de poursuites judiciaires.
- Les activités en ligne sont surveillées et archivées.



1.3. Plagiat et propriété intellectuelle

Le plagiat et la violation du droit d'auteur sont des fautes graves qui nuisent à l'intégrité académique et au respect du travail des autres.

- Le plagiat (textes, images, vidéos, musiques, codes, IA générative) est strictement interdit.
- Les élèves doivent toujours **mentionner leurs sources** (auteur, site web, livre, IA, etc.) et respecter les licences (Creative Commons, droits d'auteur, droits voisins).
- Le simple fait de **copier-coller** un contenu sans citation constitue du plagiat.
- L'usage des outils d'IA générative (Copilot, etc.) est autorisé uniquement si l'élève :
 - précise qu'il a eu recours à une IA,
 - vérifie l'exactitude des informations produites,
 - reformule et intègre le contenu de manière personnelle.
- Toute tentative de **présenter un travail produit par autrui ou par une IA comme étant personnel** sera sanctionnée.
- L'élève doit également respecter la **propriété intellectuelle de ses camarades** (ne pas s'approprier leurs travaux, projets, images ou idées).
- Dans le cadre scolaire, le respect de la propriété intellectuelle est une manière de développer l'**intégrité académique**, valeur essentielle du Collège Champittet.

1.4. A la maison

L'utilisation des technologies à domicile doit être encadrée par les familles afin de maintenir un équilibre entre apprentissage, loisirs et vie personnelle. Le modèle de convention familiale d'utilisation du numérique est vivement recommandé (annexe au site)

- Les parents sont encouragés à mettre en place des **règles claires** concernant les horaires d'utilisation des écrans, en particulier avant le coucher.
- Il est recommandé de privilégier des **espaces communs** (exemple : "espaces communs : pe.x. salon, salle à manger, cuisine, etc...)" pour l'utilisation des appareils afin de favoriser un usage transparent et responsable.
- Les familles doivent sensibiliser les élèves aux **risques liés aux réseaux sociaux**, aux jeux en ligne et à l'exposition prolongée aux écrans.
- Les élèves sont invités à pratiquer la **déconnexion numérique** à certains moments de la journée (repas, temps en famille, avant de dormir) pour préserver leur bien-être.
- Les parents sont invités à dialoguer régulièrement avec leurs enfants sur leur vie numérique et leurs usages (jeux, réseaux sociaux, IA, influenceurs, etc.)



1.5. Empreinte numérique et éco-responsabilité

Chaque action en ligne laisse une trace : recherches, publications, téléchargements, partages. Les élèves doivent prendre conscience que :

- Leur empreinte numérique peut influencer leur avenir académique et professionnel.
- Supprimer un contenu publié en ligne ne garantit pas qu'il disparaisse totalement.
- Un usage intensif du numérique a également un impact environnemental (consommation d'énergie, stockage de données dans les centres de données).

Les élèves sont donc encouragés à :

- Réfléchir avant de publier, commenter ou partager.
- Privilégier des usages numériques respectueux et utiles.
- Éviter le stockage inutile de fichiers volumineux et penser à trier régulièrement leurs données.

2. WiFi et cybersécurité

2.1. WiFi

- L'accès WiFi est filtré et surveillé pour garantir un usage éducatif et sécurisé.
- Le contournement des filtres est strictement interdit.
- En cas de blocage injustifié, l'élève doit en informer l'équipe informatique.
- L'usage abusif du streaming (vidéos, musique, jeux en ligne) en dehors d'un cadre pédagogique est interdit, car il surcharge le réseau.
- L'utilisation des **réseaux sociaux en classe** est strictement interdite.

2.2. Sécurité numérique

- Ne pas télécharger ou ouvrir de fichiers douteux, ni installer de logiciels non autorisés.
- Ne jamais partager ses identifiants, mots de passe ou données sensibles.
- Utiliser des mots de passe robustes et différents pour chaque service.
Site internet pour générer : <https://www.lastpass.com/fr/features/password-generator>
- Signaler immédiatement toute tentative de phishing, usurpation d'identité ou anomalie.
- L'utilisation de VPN personnels non autorisés est interdite.
- L'élève doit verrouiller son appareil (code, Face ID, Touch ID) pour éviter toute utilisation frauduleuse.
- Le partage de connexion Internet (hotspot) entre élèves est interdit sauf autorisation spéciale de l'enseignant.



2.3. Protection des données

- Respecter la loi suisse sur la protection des données (nLPD).
- Ne pas collecter ni diffuser les données personnelles d'autrui sans autorisation
- Les photos et vidéos prises sur le campus doivent respecter la vie privée de chacun.
- Il est interdit de créer ou de diffuser des **deepfakes** ou toute modification d'images/vidéos pouvant porter atteinte à l'intégrité d'une personne.

2.4. Responsabilité numérique

- Chaque élève est responsable de sa connexion au réseau scolaire. Toute activité suspecte réalisée sous son compte ou appareil engage sa responsabilité.
- Les élèves doivent utiliser le réseau uniquement à des fins éducatives et constructives.
- L'utilisation de logiciels de piratage, de contournement de sécurité ou de minage de cryptomonnaies est strictement interdite.

3. Sécurité et bien-être numérique

3.1. Sécurité personnelle

- Ne jamais partager ses coordonnées (adresse, téléphone, informations financières) sans autorisation.
- Signaler tout contenu ou comportement inquiétant à un adulte de confiance.
- Ne jamais accepter de rencontrer en personne une personne rencontrée uniquement en ligne.

3.2. Bien-être numérique

- Prendre soin de sa santé en limitant le temps d'écran et en respectant des pauses régulières.
- Éviter les usages excessifs ou inappropriés (jeux vidéo, réseaux sociaux pendant les cours, etc.).
- Préserver son équilibre entre vie scolaire, personnelle et numérique.

3.3. Activités interdites

- Jeux vidéo non éducatifs en classe.
- Connexion à l'Apple TV ou aux appareils d'autrui sans autorisation.
- Piratage, vandalisme numérique, propagation de virus ou logiciels malveillants.
- Toute activité illégale ou contraire à la loi.
- Les activités comme recherche scientifique, vérification d'orthographe et de grammaire, exploration de nouveaux domaines, apprentissage par le jeu, site de musées et d'autres institutions culturelles etc sont encouragés.



4. E-mails, plateformes et réseaux sociaux

L'utilisation des e-mails, des plateformes d'apprentissage et des réseaux sociaux doit toujours se faire dans un cadre éducatif et respectueux.

Les élèves doivent employer un langage correct et approprié dans leurs communications, que ce soit par e-mail ou via les outils scolaires. Il est interdit de partager des informations personnelles sensibles par e-mail ou messagerie scolaire.

L'envoi de messages inutiles, de spams ou de chaînes de courriels est prohibé. De la même manière, cliquer sur des liens suspects ou ouvrir des fichiers provenant d'expéditeurs inconnus représente un danger pour la sécurité et doit être évité.

Sur les réseaux sociaux, les élèves doivent garder à l'esprit que tout ce qui est publié peut être retrouvé et peut avoir un impact sur leur réputation, aujourd'hui comme dans le futur. Les publications doivent donc rester respectueuses, responsables et conformes aux valeurs du Collège Champittet.

Enfin, l'utilisation des comptes et plateformes officiels de l'école doit se faire uniquement dans le respect des consignes données par les enseignants ou l'administration.

5. Appareils personnels et iPads

L'iPad et les autres appareils numériques personnels ou fournis par l'école sont considérés comme des outils pédagogiques. Chaque élève a la responsabilité d'apporter son iPad à l'école chaque jour, entièrement chargé, afin de pouvoir l'utiliser en classe.

L'iPad doit être manipulé avec soin et protégé par la housse fournie par l'établissement. Toute perte, casse ou vol doit être immédiatement signalé au service informatique ou à la vie scolaire. L'usage abusif ou non éducatif de l'appareil, comme l'installation de jeux, l'accès aux réseaux sociaux sans autorisation ou l'utilisation de contenus inappropriés, entraînera des sanctions.

L'élève est également responsable de la sauvegarde régulière de ses fichiers et travaux. Pour cela, il doit utiliser les solutions mises à disposition par l'école, telles que OneDrive, ou Showbie (primaire). La perte de données causée par un défaut de sauvegarde ne pourra pas être imputée à l'établissement.

Enfin, les appareils personnels connectés au réseau scolaire doivent respecter les mêmes règles que ceux fournis par l'école. Leur utilisation doit rester conforme à la charte, afin de garantir un environnement numérique sûr, responsable et centré sur l'apprentissage.



6. Logiciels et applications

Les applications installées par l'école sur les iPad doivent rester en place afin de garantir leur bon fonctionnement pédagogique. Les élèves ne sont pas autorisés à les supprimer ni à installer des logiciels non validés par l'établissement. De même, il est interdit de synchroniser l'iPad avec un compte personnel ou avec d'autres comptes iTunes.

Les élèves sont tenus de maintenir leurs applications et leur iPad à jour afin de bénéficier des dernières versions, corrections et mesures de sécurité. Des contrôles réguliers pourront être effectués par l'école pour vérifier que l'appareil reste conforme aux règles de la charte et qu'aucune application inappropriée ou illégale n'a été installée.

En cas de problème technique, de présence de logiciels non autorisés ou d'applications inappropriées, l'iPad pourra être réinitialisé par l'équipe informatique. L'école ne pourra être tenue responsable de la perte de données ou de documents qui n'auraient pas été sauvegardés par l'élève avant cette réinitialisation.

7. Responsabilité et sanctions

Le non-respect de la charte entraîne des conséquences adaptées à la gravité de la situation. En cas de manquement, l'élève peut se voir suspendre temporairement ou définitivement son accès aux services numériques, aux plateformes d'apprentissage ou aux équipements technologiques de l'école.

Des sanctions disciplinaires pourront également être appliquées, conformément au règlement intérieur du Collège Champittet. Dans la plupart des cas, un avertissement sera adressé aux parents afin de les informer du comportement inapproprié.

Dans les situations les plus graves – par exemple en cas de cyberharcèlement, de piratage, de fraude ou d'atteinte à la sécurité des autres – les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement. Si une infraction à la loi est constatée, l'école se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires.

Rédigé par :

Ravivarman Kandasamy
IT Manager